
Étude des crédits

2023-2024

Document préparé par la



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Pour la

**Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec**

Mai 2023

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca ww.cai.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		Page
G-1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2022-2023 :	1
G-2.	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2022-2023 :	2
G-3.	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	3
G-4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :	4
G-5.	La liste des dépenses en formation de communication :	5
G-6.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2022-2023, en indiquant :	6
G-7.	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	9
G-8.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 :	10
G-9.	Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :	11
G-10.	Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :	12
G-11.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2022-2023, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :	13
G-12.	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2022-2023, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :	14
G-13.	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :	15
	a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;	15
	b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;	16
	c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;	17
	d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	18
	e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :	19
	f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;	20
	g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;	21

h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitalier;	22
i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);	23
j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;	24
k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;	25
l) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;	26
m) le nombre d'employés permanents et temporaires;	27
n) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons de départ;	28
o) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;	29
p) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;	30
q) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.	31
G-14. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 :	32
a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;	32
b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;	33
c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	34
G-15. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2022-2023 en indiquant pour chacun d'eux :	35
G-16. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2022-2023, fournir :	36
G-17. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2022-2023, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :	37
G-18. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2022-2023, en indiquant pour chaque individu :	38
G-19. Liste des sommes d'argent versées en 2022-2023, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :	39
G-20. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :	40
G-21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :	41
G-22. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2022-2023, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :	42
G-23. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :	43

G-24.	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2022-2023, en précisant pour chaque abonnement :.....	44
G-25.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	45
G-26.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :.....	46
G-27.	Pour 2022-2023, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :	47
G-28.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2022-2023 :	48
G-29.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	49
G-30.	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.	50
G-31.	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2023-2024.	51
G-32.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	52
G-33.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 et 2024-2025, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	53
G-34.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	54
G-35.	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.	55
G-36.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	56
G-37.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	57
G-38.	La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2022-2023 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2023-2024. Pour chacun de ces programmes existants en 2022-2023, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2023-2024, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	58

G-39.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	59
G-40.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :	60
G-41.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).....	61
G-42.	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :	62
G-43.	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :	63
G-44.	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :	64
G-45.	Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	65
G-46.	Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :	66
G-47.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	67
G-48.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	68
G-49.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	69
G-50.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	70
G-51.	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2022-2023, au sein du ministère ou de l'organisme :	71
G-52.	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.....	72
G-53.	Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2022-2023 :	73
G-54.	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 auprès de la firme McKinsey et compagnie :	74
G-55.	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès d'une firme de consultation :	75
G-56.	Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.	76
G-57.	Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.	77
G-58.	Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.	78
G-59.	Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19.....	79

G-60.	Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42 ^e législature.	80
G-61.	Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	81
G-62.	Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.	82
G-63.	Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.	83
G-64.	Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.....	84
G-65.	Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.	85
G-66.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2022-2023 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :.....	86
G-67.	Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2022-2023 :	87
G-68.	Pour 2022-2023, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :	88
G-69.	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes... ..	89

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	Page
PQS-7. Fournir les nouvelles ressources octroyées à la Commission d'accès à l'information afin de faire face aux nouveaux mandats lui ayant été confiés au cours de l'année, par mandat.	90
P-13. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2022-2023, préciser :	92
a) le nombre de demandes reçues et réglées;	92
b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;.....	93
c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34; 94	
d) le délai de traitement des demandes;.....	95
e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;	96
f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;	97
g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;	99
h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;.....	100
i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.....	101
P-14. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2022-2023 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.....	102
P-15. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2022-2023.	103
P-16. Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2022-2023.....	105
P-17. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2022-2023, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :.....	106
P-18. Nombre d'avis, pour l'année 2022-2023, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :	107
P-19. Sommes engagées dans le cadre de l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	108
P-20. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	109
P-21. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	110
P-22. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.....	111
P-23. Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2022-2023 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :	113
P-24. Nombre de vérifications effectuées pour 2022-2023 :	114
P-25. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2022-2023 :	116
P-26. Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.....	117
P-27. Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.....	118
P-28. Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.....	119

P-29.	Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.....	121
P-30.	Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.....	123
P-31.	Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.	124
P-32.	Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2022-2023 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.....	125
P-33.	Indiquer les sommes dépensées pour 2022-2023 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	133
P-34.	Liste des frais exigés au demandeur en 2022-2023 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.....	134
P-35.	Indiquer les sommes dépensées en 2022-2023 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>	135

G-1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2022-2023 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage;
 - g) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
 - h) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - i) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
-

Toronto - Ontario (Canada) – 5 au 6 avril 2022 – Conférence Net Diligence

Toronto - Ontario (Canada) – 25 au 27 mai 2022 – Conférence Canada Privacy Symposium 2022 de l'International Association of Privacy Professionals (IAPP) – 3 422 \$

Saint-Jean de Terre-Neuve – Terre-Neuve (Canada) – 20 au 21 septembre 2022 – Conférence Fédérale/Provinciale/Territoriale des commissaires à l'information et à la vie privée – 4 542 \$

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).
<http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>

En ce qui concerne la sous question f), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question G-45.

G-2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2022-2023 :

- a) les raisons du déplacement;
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés;
 - d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
-

Aucun voyage

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

- G-3.** Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) le but visé par chaque dépense;
 - e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24). <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site du ministère : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>

Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* de l'Assemblée nationale.

G-4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement;
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements ventilés par type d'événement;
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

Aucune dépense n'a été effectuée pour la tenue de conférences de presse.

G-5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie;

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

FIRME	DÉTAILS
UNIVERSITÉ LAVAL	Rédiger pour convaincre : principes de rédaction stratégique Montant : 419 \$
SOLUTIONS & CIE.	Service à la clientèle : Habilités téléphoniques Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE.	Service à la clientèle : Interagir avec la clientèle difficile Montant : 2 400 \$
INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU QUÉBEC	Services aux citoyens : Répondre aux attentes malgré les contraintes Montant : 72 \$
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC	Formation personnalisée sur l'art de la communication claire et du design d'information ainsi qu'un accompagnement individuel en rédaction de décisions claires Montant : 14 575 \$

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23) :

<http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

G-6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2022-2023, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

FIRME	DÉTAILS
APTIKA INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition d'une imprimante pour carte d'identité Montant : 2 095 \$
AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Transport de passager par autobus Montant : 1 057 \$
BELL CANADA (contrat de gré à gré)	Publications dans les pages bleues Montant : 4 180 \$
BETTINA KARPEL (TRADUCTRICE) (contrat de gré à gré)	Traduction de documents Montant : 5 240 \$
CATHERINE CONSTANTIN (TRADUCTRICE) (contrat de gré à gré)	Traduction de documents Montant : 7 798 \$
Climatisation R H B inc. (contrat de gré à gré)	Remplacement du système de climatisation de la salle des serveurs Montant : 1 508 \$
COMNET TECHNOLOGIE INC. (contrat de gré à gré)	Maintenance des licences Voxlog Montant : 5 570 \$
COMPUGEN INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition et support pour licences Veeam Montant : 1 119 \$
COSIOR (contrat de gré à gré)	Réalisation de divers travaux de support technique ainsi que d'entretien et d'évolution de l'infrastructure technologique Montant : 20 000 \$
DIALOGUE TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ INC. (contrat de gré à gré)	Programme d'aide aux employés Montant : 1 030 \$
ECO TECH INC. (contrat de gré à gré)	Maintenance du système de climatisation de la salle des serveurs Montant : 2 651 \$
ÉCOLE INTERNATIONALE DE PERFECTIONNEMENT EN MÉDIATION INC. (contrat de gré à gré)	Formation en médiation Montant : 7 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

FIRME	DÉTAILS
EN CLAIR SERVICE-CONSEIL INC. (contrat de gré à gré)	Formation personnalisée sur l'art de la communication claire et du design d'information ainsi qu'un accompagnement individuel en rédaction de décisions claires Montant : 14 575 \$
GRAND & TOY LIMITÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes Montant : 1 331 \$
GROUPE EDGENDA INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition d'une offre intégrée d'outils de collaboration infonuagique Montant : 11 219 \$
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER (contrat de gré à gré)	Frais de réservation de salle pour la tenue de la rencontre Fédérale-Provinciale-Territoriale en octobre 2023 Montant : 3 000 \$
HÔTEL PALACE ROYAL (HÔTEL PALACE ROYAL INC.) (contrat de gré à gré)	Activité de reconnaissance pour le personnel de la Commission dans le cadre des 40 ans de l'organisme Montant : 2 946 \$
HYPERTEC (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition d'équipements informatiques Montant : 2 795 \$
I.C.I. INFLUENCE COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Frais de production de la revue de presse écrite (quotidien, hebdomadaires et périodiques) Montant : 3 961 \$
LES SOLUTIONS VUMETRIC INC. (contrat par appel d'offres sur invitation)	Réalisation d'un audit de sécurité Montant : 13 100 \$ Montant dépensé : 0 \$
LEXUM INFORMATIQUE JURIDIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Services de technologie juridique (gestion, hébergement, diffusion et recherche pour les décisions de la section de surveillance) Montant : 9 103 \$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition et support pour licences McAfee Montant : 2 400 \$
NET2 ÉVOLUTION INC. (contrat de gré à gré)	Accompagnement pour la réalisation de la refonte du site Web de la Commission et la mise en place d'un système de communications ciblées Montant : 21 175 \$
NOVEXCO INC. (HAMSTER) (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes Montant : 1 625 \$
NOVEXCO INC. (HAMSTER) (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de fournitures Montant : 4 125 \$
PAQUET-PELCHAT, VINCENT (SERVICES INFORMATIQUES) (contrat de gré à gré)	Réalisation de divers travaux de support technique ainsi que d'entretien et d'évolution de l'infrastructure technologique Montant : 1 654 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

FIRME	DÉTAILS
PRÉSENCE INFORMATIQUE INC. (contrat de gré à gré)	Acquisition de mobilier ergonomique Montant : 11 300 \$
PRINTERSPLUS LTD. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Acquisition de cartouches d'imprimante Montant : 2 128 \$
PUROLATOR INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Courrier et messagerie Montant : 5 608 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Service à la clientèle : Habiletés téléphoniques Montant : 1 650 \$
SOLUTIONS & CIE. (contrat de gré à gré)	Formation Service à la clientèle : Interagir avec la clientèle difficile Montant : 2 400 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (contrat de gré à gré)	Licence relative à l'utilisation du plugiciel « Outil d'aide à la citation ». Montant : 1 485 \$
TELUS COMMUNICATIONS INC. (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Services cellulaires Montant : 5 409 \$
TRAITEUR DEUX GOURMANDES (contrat de gré à gré)	Repas lors de la tenue de la rencontre Fédérale-Provinciale-Territoriale à tenir en octobre 2023 Montant : 3 722 \$
VIDÉOTRON S.E.N.C. (contrat de gré à gré)	Services Internet. Montant : 2 951 \$
XÉROX CANADA LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CAG)	Location de photocopieurs et frais d'impressions et photocopies Montant : 5 779 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

G-7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

La Commission n'a fait aucun appel d'offres public en 2022-2023.

G-8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/renseignements-relatifs-aux-contrats/>.

Aucune ressource n'œuvre au sein de la Commission sans être un employé du gouvernement.

G-9. Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2022-2023.

-
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
 - h) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
 - j) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
 - k) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
 - m) Aucune.

Pour les sous-questions a), b), d), e), f), g), i), et l), l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

G-10. Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année;
 - b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
 - c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
 - d) la liste des fournisseurs;
 - e) une copie du plan de déploiement.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) Coûts totaux réels : 87 713 \$
- c) Coût pour pénalités pour dépassement : 0 \$
- d) Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/faire-affaire-gouvernement/services-organisations-publiques/services-de-plateformes-technologiques/courtier-infonuagique>;
- e) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

G-11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2022-2023, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

	2022-2023
a) la photocopie	5 772 \$
b) le mobilier de bureau	5 433 \$
c) l'ameublement (inclus dans le montant précédent)	
d) la décoration et l'embellissement.....	0 \$
e) le distributeur d'eau de source.....	0 \$
f) le remboursement des frais de transport	
- à l'employé.....	5 178 \$
- aux entreprises de transport.....	6 702 \$
g) le remboursement des frais d'hébergement	
- à l'employé.....	2 011 \$
- aux entreprises de services d'hébergement	10 556 \$
h) le remboursement des frais de repas	5 073 \$
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
i. au Québec.....	34 308 \$
ii. à l'extérieur du Québec	2 275 \$

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le *Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* de l'Assemblée nationale.

G-12. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2022-2023, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

a) Coût des contrats	6 350 \$
b) Frais d'itinérance	0 \$
c) Coût lié aux dépassements des forfaits de données	84 \$
d) Coûts de résiliation	0 \$
e) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	
f) Coût d'acquisition	15 \$
g) Coût d'utilisation	8 \$
h) Fournisseur	Telus
i) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	
j) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits	

Pour les sous-questions a), f), g) et h), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25) : <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-depenses-de-la-commission/>.

G-13. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 :

a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :

- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. h) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitalier;

Nombre de retraités engagés : 4

G-13. i) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. j) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. k) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. I) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. m) le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. n) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons de départ;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-13. o) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;

La Commission d'accès à l'information n'a aboli aucun poste en 2022-2023.

G-13. p) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

G-13. q) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

2022-2023		
Nombre de postes vacants	Québec	Montréal
	7	3

- G-14.** Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 :
- a)** le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes

G-14. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun remplacement n'a été effectué.

G-14. c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de retraités engagés : 2

G-15. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2022-2023 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

	Québec	Montréal
Emplacement des locations	525, boulevard René-Lévesque E.	2045, rue Stanley
Superficie des locaux	1 243,81 m ²	861,86 m ²
Coût total des locations :	414 348 \$	300 210 \$
Coûts d'aménagement :	0 \$	0 \$
Durée des baux (date de fin du bail)	Inconnue	21 mai 2030
Propriétaire des espaces loués	Société québécoise des infrastructures	Société en commandite 2045 Stanley

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27) : <http://www.cai.gouv.qc.ca/autres-dependances-de-la-commission/>.

G-16. Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2022-2023, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
 - b) la valeur estimée de ceux-ci;
 - c) les coûts d'entretien annuel;
 - d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.
-

La Commission n'a aucun actif immobilier excédentaire.

G-17. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2022-2023, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- b) 0 \$;
- c) Aucune firme n'a effectué de travaux.

G-18. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2022-2023, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2022-2023;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-19. Liste des sommes d'argent versées en 2022-2023, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-20. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2023-2024.
-

La Commission n'a aucun personnel hors structure.

G-21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2023-2024.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-22. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2022-2023, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2023-2024.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-23. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
-

La Commission ne rémunère aucun membre de son personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

G-24. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2022-2023, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégories.

Publications (format papier ou électronique)	Nombre	Coût	Fournisseur
Accès à l'information – Loi annotée	19	6 972 \$	Thomson Reuters Canada
Alter ego : Code de procédure civile	1	50 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Alter ego : Charte des droits de la personne	2	270 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Courrier parlementaire	1	2 300 \$	Le Courrier parlementaire, (Publication Mass-Média inc.)
Total :		9 592 \$	

Sites spécialisés de recherche sur internet	Nombre	Coût	Fournisseur
Azimut – Banque de données	11	418 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Azimut – Outil d'aide à la citation	Entre 10 et 24	1 485 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Total :		1 903 \$	

G-25. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune somme dépensée.

G-26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) les coûts liés à la réservation de noms de domaines;
 - h) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - i) le responsable du contenu sur le site.
-

- a) Site Web de la Commission d'accès à l'information du Québec;
- b) Aliaco inc. en janvier 2002;
- c) 19 500 \$;
- d) Le coût d'hébergement annuel est de 360 \$. Les travaux d'entretien et de mises à jour ont été faits par des employés;
- e) 4 625 \$;
- f) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- g) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines sont facturés globalement dans un ensemble de services en technologie de l'information. Les coûts exacts sont donc inconnus;
- h) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits;
- i) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

G-27. Pour 2022-2023, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes et organismes rencontrés;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
-

Aucune somme dépensée.

G-28. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2022-2023 :

- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-29. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-30. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-31. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2023-2024.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel de gestion 2022-2023 des ministères et organismes.

G-32. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-33. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 et 2024-2025, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2022-2023.

G-34. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

Primes au rendement et bonis versés en 2022-2023 0 \$

G-35. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime n'a été versée en 2022-2023.

G-37. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-38. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2022-2023 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2023-2024. Pour chacun de ces programmes existants en 2022-2023, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2023-2024, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-39. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-40. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.
-

- a) La programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2022 de la Commission prévoyait une dépense totale de 723 204 \$;
- b) Les informations concernant les grands dossiers en cours sont disponibles au tableau de bord (site Internet : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>);
- d) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes;
- e) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour tous les ministères et organismes.

G-41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-42. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

a) Dépense totale : 36 557 \$

b) Liste des associations, ordres ou corporations professionnels :

- Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP);
- Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI);
- Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT);
- Barreau du Québec.

c) 21 employés ont bénéficié du paiement de leur cotisation professionnelle.

G-43. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) la date;
 - b) la nature;
 - c) les questions posées;
 - d) les réponses;
 - e) la firme retenue;
 - f) les coûts.
-

Aucun sondage ou enquête d'opinion n'a été effectué en 2022-2023.

G-44. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant;
 - b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.
-

Aucune dépense publicitaire réalisée au sein de médias communautaires, sur Internet et les médias sociaux en 2022-2023.

G-45. Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

Aucune dépense.

G-46. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :

- a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2022-2023;
 - b) nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2022-2023 en précisant la région d'origine et la région de destination;
 - c) nombre d'emplois transférés en région depuis le 1^{er} octobre 2018.
-

L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

G-47. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

a) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;

Aucune somme investie.

La Commission n'a pas de plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

G-48. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

b) Plan d'action de développement durable;

Aucune somme investie.

La Commission n'a pas de plan d'action de développement durable.

G-49. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

c) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2022;

L'information concernant le plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022 sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

G-50. Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

- d) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-51. Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2022-2023, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2023;
- d) portion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) nombre d'employés en bénéficiant :
 - 1 jour par semaine;
 - 2 jours par semaine;
 - 3 jours par semaine;
 - 4 jours par semaine;
 - 5 jours par semaine.

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

G-52. Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

2022-2023 : 0 \$

G-53. Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2022-2023 :

- a) les sommes dépensées;
 - b) le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE);
 - c) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.
-

a) 1 030 \$;

b) La réponse à cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits;

c) 1 030 \$.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

G-54. Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 auprès de la firme McKinsey et compagnie :

- a) copie du contrat;
 - b) date de fin prévue du contrat;
 - c) valeur prévue du contrat;
 - d) sommes dépensées à ce jour.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

Aucun contrat n'a été accordé par la Commission.

- G-55.** Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès d'une firme de consultation :
- a) copie du contrat;
 - b) date de fin prévue du contrat;
 - c) valeur prévue du contrat;
 - d) sommes dépensées à ce jour.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>

G-56. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) nombre de stagiaires reçus;
 - b) heures de stages effectués;
 - c) rémunération totale déboursée.
-

Pour l'année 2022-2023 :

- a) Nombre de stagiaires reçus : 3;
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits;
- c) Rémunération totale déboursée : 51 774, 66 \$.

G-57. Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission. <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

G-58. Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

G-59. Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de COVID-19.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-60. Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42^e législature.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-61. Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

Aucun montant.

G-62. Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Commission : <https://www.cai.gouv.qc.ca/diffusion-de-linformation/liste-des-engagements-financiers/>.

G-63. Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée dans le Rapport annuel d'activités et de gestion 2022-2023 de la Commission.

Aucun service tarifé.

G-64. Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

La réponse à cette question (valeur des immeubles) sera transmise par la Société québécoise des infrastructures, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

G-65. Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-66. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2022-2023 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande.
-

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>

G-67. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2022-2023 :

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
 - c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.
-

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 des ministères et organismes.

2022-2023

Demands d'accès traitées	161
Demands d'accès acceptées totalement	28
Demands d'accès acceptées partiellement	18
Demands d'accès refusées	8
Demands d'accès référées.....	31
Documents non détenus par la Commission	11
Demands de vérification diligente.....	65
Demands d'accès traitées dans un délai de 20 jours.....	138
Demands d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours.....	23
Demands d'accès traitées après consultation d'un tiers	0
Demands d'accès traitées hors délai.....	0

G-68. Pour 2022-2023, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

G-69. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

Aucun comité n'a été formé par la Commission 2022-2023.

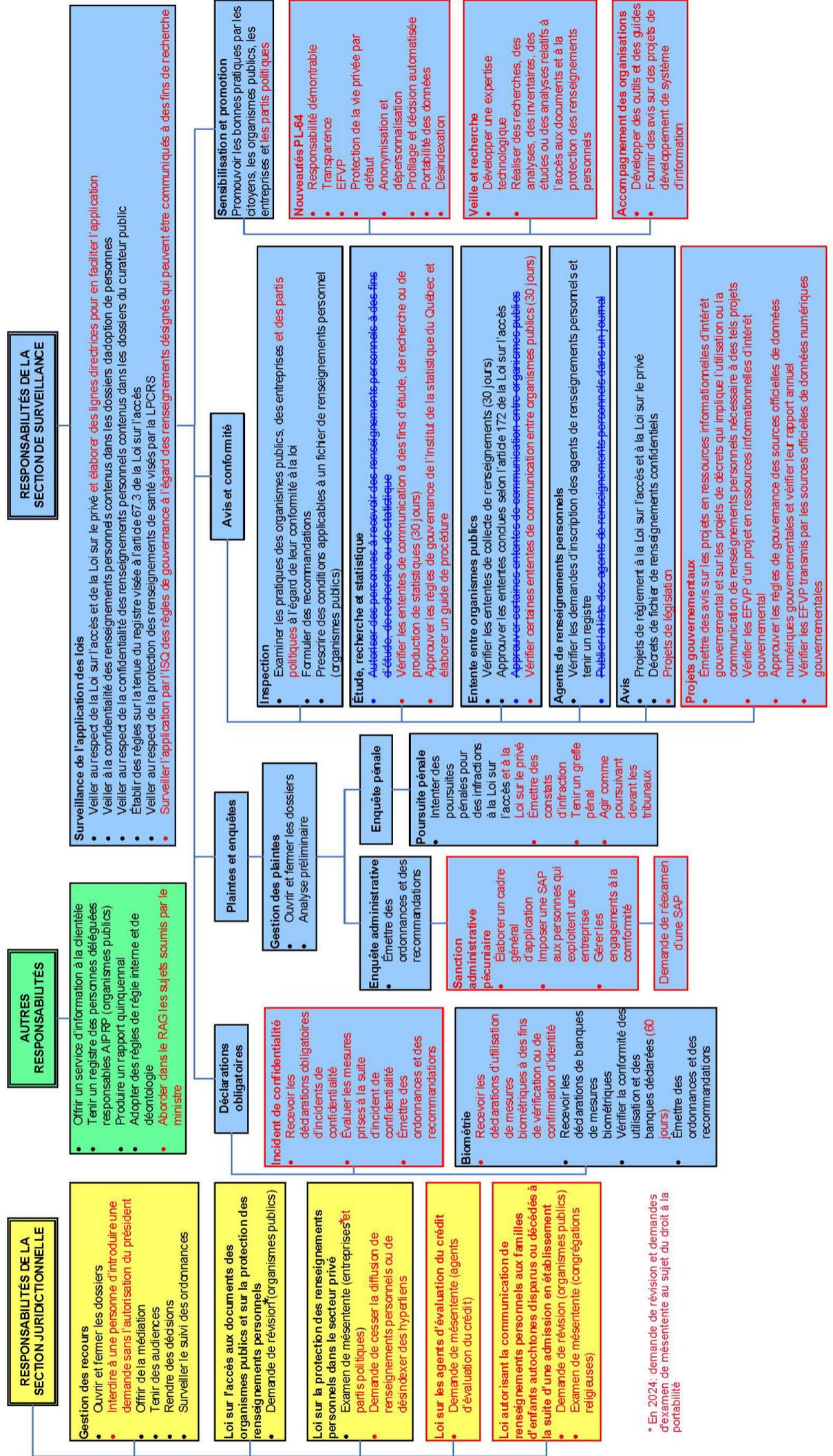
PQS-7. Fournir les nouvelles ressources octroyées à la Commission d'accès à l'information afin de faire face aux nouveaux mandats lui ayant été confiés au cours de l'année, par mandat.

La liste des nouveaux mandats confiés à la Commission est indiquée en rouge au tableau de la page suivante.

L'équivalent en ETC des postes ajoutés pour les nouveaux mandats est de 19,1 :

- Pour les nouveaux mandats de la section de surveillance : 14 ETC.
- Pour les activités de promotion, d'information et de communication : 5,1 ETC.

ANNEXE 1 - CHANGEMENTS AUX RESPONSABILITÉS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION



P-13. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information (CAI) pour 2022-2023, préciser :

a) le nombre de demandes reçues et réglées;

Ensemble des activités :

Demandes reçues :2 989

Demandes réglées :2 911

Juridictionnelle :

Reçues :2 212

Réglées :2 373

Réglées par médiation :1 409

Surveillance :

Reçues :777

Réglées :538

P-13. b) le nombre de causes portées en appel et le verdict;

1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

COUR DU QUÉBEC

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

Reçues : 3

Rejetée : 2

Désistement : 1

APPELS

Reçus : 28

Accueillis : 6

Rejetés : 7

AUTRES REQUÊTES

Accordée : 1

Rejetées : 3

COUR SUPÉRIEURE

REQUÊTES EN RÉVISION JUDICIAIRE

Reçues : 6

Accueillie : 1

Rejetées : 2

AUTRE REQUÊTE

Reçue : 1

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

REQUÊTES EN PERMISSION D'APPEL

Accordée : 1

Rejetées : 2

APPELS

Reçus : 3

COUR SUPRÊME DU CANADA

DEMANDES EN AUTORISATION D'APPEL

Reçues : 2

P-13. c) le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;

Aucune cause n'a été portée en appel en vertu de l'article 34.

P-13. d) le délai de traitement des demandes;

2022-2023

Délai moyen de traitement des dossiers459 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il n'y a pas eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an..... 13 %

1 à 2 ans 87 %

Plus de 2 ans 0 %

Délai moyen de traitement des dossiers721 jours
juridictionnels clos par décision dans
lesquels il y a eu remise

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an..... 5 %

1 à 2 ans 61 %

Plus de 2 ans 34 %

Délai moyen de traitement dans les.....362 jours
dossiers de médiation

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an..... 53 %

1 à 2 ans 39 %

Plus de 2 ans 8 %

Délai moyen des délibérés31 jours

Délai moyen de traitement des.....365 jours
dossiers d'enquête

Proportion de dossiers traités dans un délai de :

0 à 1 an..... 69 %

1 à 2 ans 22 %

Plus de 2 ans 9 %

P-13. e) le nombre d'avis demandés à la Commission, par ministère et organisme, en indiquant l'objet;

Le nombre d'avis demandés à la Commission au cours de l'année financière 2022-2023 est de 30 et se divise comme suit :

- 12 avis visant les ententes sur la collecte ou la communication de renseignements personnels. De plus amples détails sont fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-15 (*). Les ministères et organismes demandeurs sont :
 - Autorité régionale de transport métropolitain, le Réseau de transport métropolitain et la Société de transport de Montréal*;
 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale nationale*;
 - Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse;
 - Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail*;
 - Corporation d'urgences-santé*;
 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal*;
 - Curateur public;
 - Directeur des poursuites criminelles et pénales;
 - Institut national d'excellence en santé et services sociaux*;
 - Institut universitaire de cardiologie de pneumologie du Québec;
 - Ministère de l'Éducation*;
 - Ministère de la Famille*;
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux*;
 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*;
 - Municipalités régionales de comté;
 - Régie de l'assurance maladie du Québec*;
 - Retraite Québec*.
- 13 avis ou réponses de la Commission ont été rendus en vertu d'autres lois (ex : Loi sur l'administration fiscale, Loi sur la Financière agricole, etc.) ou des articles 64, 66, 67 et 67.2 de la Loi sur l'accès lorsque des avis ne sont pas requis. De plus amples détails sont également fournis dans la liste des avis, opinions, commentaires et recommandations que l'on retrouve à la réponse fournie à la question P-15.

P-13. f) le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande, la date de la fin de l'enquête et ses conclusions;

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Commission a reçu 320 plaintes et ouvert 2 enquêtes à son initiative. Il s'agit d'une hausse de 92% par rapport au dernier exercice (168).

Elle a complété le traitement de 196 dossiers. Deux de ces dossiers ont fait l'objet d'une décision rendue par un de ses membres.

Une nouvelle décision concernant le secteur privé, suivant un appel, a été rendue par un de ses membres, soit un dossier fermé en 2021-2022.

SECTEUR PRIVÉ

204 demandes d'enquêtes à la suite de plaintes ont été reçues dans le secteur privé :

- 151 de ces cas concernaient la collecte et la cueillette de renseignements personnels;
- 22 de ces cas concernaient la communication de renseignements personnels;
- 7 de ces cas concernaient la conservation de renseignements personnels;
- 9 de ces cas concernaient l'utilisation de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernaient la collecte et la communication de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la conservation et l'utilisation de renseignements personnels;
- 7 de ces cas concernaient l'accès aux renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait l'accès de renseignements personnels et autre pratique;
- 5 autres pratiques.

Finalement, 143 dossiers ont été fermés au sein de la Direction de surveillance dans le secteur privé pour les motifs suivants :

- un rappel de conformité a été effectué;
- l'exercice de sensibilisation a été privilégié;
- l'entreprise a modifié ses pratiques au cours du traitement du dossier;
- les éléments factuels ne permettaient pas de déterminer s'il y avait manquement au regard de la Loi;
- une enquête était déjà en cours pour la même problématique ou en attente d'une décision dans un cas similaire;
- les documents fournis au soutien de la plainte étaient incomplets;
- l'entreprise a cessé ses activités;
- la plainte était irrecevable.

Parmi ces 143 cas, la Commission a rendu une décision de fermeture de dossier.

5 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur privé :

- 3 de ces cas concernaient la collecte de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la communication des renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait communication et la conservation des renseignements personnels;

SECTEUR PUBLIC

116 demandes d'enquêtes à la suite de plaintes ont été reçues dans le secteur public :

- 9 de ces cas concernaient l'accès;
- 1 de ces cas concernait l'accès et les délais;
- 43 de ces cas concernaient la collecte et la cueillette de renseignements personnels;
- 34 de ces cas concernaient la communication de renseignements personnels;
- 7 de ces cas concernaient la conservation;
- 6 de ces cas concernaient l'utilisation;
- 1 de ces cas concernait la collecte et la communication;
- 2 de ces cas concernaient la collecte et l'utilisation;
- 3 de ces cas concernaient la communication et la conservation;
- 1 de ces cas concernait les délais;
- 9 de ces cas concernaient d'autres pratiques.

Finalement, 53 de ces dossiers ont été fermés au sein de la direction pour les motifs suivants :

- un rappel de conformité a été effectué;
- l'exercice de sensibilisation a été privilégié;
- les plaintes étaient irrecevables;
- les demandes d'enquête n'étaient pas complètes;
- l'organisme a modifié ses pratiques au cours de l'enquête.
- l'analyse préliminaire du dossier a permis de déterminer que l'intervention de la Commission n'était pas requise.

Parmi ces 53 cas, la Commission a rendu une décision de fermeture de dossier.

8 enquêtes à l'initiative de la Commission ont été complétées dans le secteur public :

- 2 de ces cas concernaient l'accès;
- 3 de ces cas concernaient la collecte et la cueillette de renseignements personnels;
- 1 de ces cas concernait la collecte et autre pratique;
- 1 de ces cas concernait la collecte, la conservation et l'utilisation;
- 1 de ces cas concernait la communication, la conservation et autre pratique.

Parmi ces 8 cas, la Commission a émis 1 ordonnance avec recommandation et invitation.

P-13. g) les organismes publics faisant l'objet de demandes d'enquête dont le délai de traitement est plus long que 24 mois;

Au 31 mars 2023, il y a 20 organismes publics qui font l'objet d'une demande d'enquête que le délai de traitement est plus long que 24 mois.

- CNESST;
- CISSS de l'Abitibi Témiscamingue;
- Ministère de la Justice et Institut médico légal;
- Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Sécurité Publique du Québec;
- Montréal (ville) (Plateau Mont-Royal);
- Ville de Saint-Lambert;
- Hydro-Québec;
- Ministère de la sécurité publique – Centre de détention pour femme.
- Conseil exécutif;
- MTESS;
- RAMQ/MSSS;
- Commission de la fonction publique du Québec;
- Centre de service Scolaire de la Capitale;
- Service de police de Châteauguay / Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).
- CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;
- Centre de services scolaire des Patriotes;
- Centre universitaire de santé McGill / SAAQ;
- CIUSSS de la Capitale-Nationale.

P-13. h) le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;

Il y en a eu 2 pour l'année 2022-2023 :

- 1031009-S : SPVM;
- 1030670-S : OMH des Laurentides.

P-13. i) le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

La Commission a reçu 68 demandes lui réclamant l'autorisation de ne pas répondre à une demande.

P-14. Compilation du nombre de demandes effectuées par les ministères et les organismes publics en 2022-2023 réclamant de la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui leur est adressée.

Brossard	1
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	1
Bureau du coroner	2
Caisse de dépôt et placement du Québec.....	1
Cégep de Jonquière.....	1
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	1
Chambre de la sécurité financière.....	1
CISSS de Lanaudière	1
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	4
CNESST	1
Collège Jean-Eudes.....	1
Contrecoeur	1
Deux-Montagnes.....	2
Deux-Montagnes (Régie de police).....	1
Économie et Innovation.....	1
Économie, Innovation et Énergie	2
Emploi et Solidarité sociale	1
Énergie et Ressources naturelles.....	1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	3
Forêts, Faune et Parcs.....	1
Granby.....	2
Harrington (Canton)	1
Hydro-Québec	4
Investissement Québec.....	3
Justice	2
Litchfield	1
Mandeville.....	1
Montréal (SPVM)	2
MRC des Collines-de-l'Outaouais	1
MRC des Collines-de-l'Outaouais (police).....	1
Québec (ville).....	1
Rosemère	1
Santé et Services sociaux.....	2
Sécurité publique	1
Sherbrooke	1
Société des alcools du Québec.....	1
Société des traversiers du Québec	2
St-Colomban.....	1
Ste-Catherine.....	1
St-Edmond-de-Grantham.....	1
Ste-Julienne.....	1
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson.....	1
Ste-Paule	1
Sutton	2
Tribunal administratif du logement	1
Université de Montréal	1
Université du Québec en Outaouais.....	1
Université McGill.....	1
Val-des-Monts.....	1

P-15. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI aux ministères et aux organismes, et suivi accordé pour les années 2022-2023.

Avis au sujet d'ententes de communication de renseignements personnels

1028468 : Dépôt de l'addendum n°5 et du rapport des activités de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, réalisés dans le cadre de l'entente portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la Loi sur l'Institut. Avis le 13 avril 2022.

1028793 : Entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre de la Famille, portant sur l'échange de renseignements personnels nécessaires à l'évaluation de la mesure 14.2 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Avis le 23 juin 2022.

1029073 : Entente entre Retraite Québec et la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail, portant sur l'échange de renseignements personnels nécessaires à l'administration des rentes du régime des rentes du Québec de Retraite Québec et à l'indemnité de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail. Avis le 28 juillet 2022.

1028985 : Entente entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et le ministre de l'Éducation portant sur la communication de renseignements nécessaires aux prévisions des effectifs scolaires et de l'estimation du nombre d'enfants non desservis par un service de l'État. Avis le 31 août 2022.

1029877 : Entente entre la Corporation d'Urgences-santé et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal/Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations portant sur la faisabilité de la modification de la prise en charge préhospitalière pour les patients souffrant d'arrêt cardiaque réfractaire pour les diriger vers des centres pouvant effectuer de la réanimation par circulation extracorporelle. Avis le 6 décembre 2022.

1029932 : Entente entre le ministre de la Santé et la Régie de l'assurance maladie du Québec et l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Avis le 6 décembre 2022.

1030078 : Entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur la communication de renseignements nécessaires à l'application de la Loi sur l'assurance maladie du Québec. Avis le 21 décembre 2022.

1030156 : Entente entre l'Autorité régionale de transport métropolitain, le Réseau de transport métropolitain et la Société de transport de Montréal portant sur la communication de renseignements personnels selon l'article 68 de la Loi sur l'accès. Avis le 11 janvier 2023.

Projets de loi et de règlement

Projet de **Règlement sur les incidents de confidentialité**. Avis le 6 mai 2022.

Projet de loi n° 3. **Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives**. Avis le 7 novembre 2022.

Projet de **Règlement sur le paiement des frais de recouvrement d'une sanction administrative pécuniaire**. Avis le 19 décembre 2022.

Projet de **Règlement excluant des organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**. Avis le 19 juillet 2022.

Projet de **Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels**. Avis le 15 février 2022.

Projet de **Décret concernant la désignation de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin qu'elle communique au ministère de la Cybersécurité et du Numérique les renseignements personnels qu'elle détient et qui sont nécessaires aux fins d'expérimentations requises avant de déployer le Service d'authentification gouvernementale du projet d'intérêt gouvernemental Programme Service du Service québécois d'identité numérique**. Avis le 7 octobre 2022.

Autres demandes d'avis

1028648 : Avis de la Commission portant sur le Rapport d'activité 2020-2021 de Revenu Québec résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au Plan d'utilisation, conformément à l'article 71.0.6 de la Loi sur l'administration fiscale. Avis le 25 mai 2022.

1028727 : Entente de communication entre Revenu Québec et l'Institut de la statistique du Québec, en vertu de l'article 69.8 de la Loi sur l'administration fiscale concernant la communication de renseignements nécessaires à la phase 4 de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec. Avis le 20 juin 2022.

1028986 : Entente entre Revenu Québec et l'Institut de la statistique du Québec (l'ISQ) en vertu du deuxième alinéa de l'article 69.8 de la Loi sur l'administration fiscale, concernant l'Entente de communication de fichiers de renseignements dans le cadre de l'enquête sur les pratiques de formation en emploi au Québec. Avis le 21 juin 2022.

1029487 : Entente entre Revenu Québec et l'Office québécois de la langue française, conformément à l'article 69.8 de la Loi sur l'administration fiscale, concernant l'Entente de communication de renseignements nécessaires à l'application des sections II (articles 136 à 148) ou III (articles 149 à 151) du chapitre V du Titre II de la Charte de la langue française. Avis le 9 novembre 2022.

1030258 : Avis de la Commission sur le Rapport annuel 2021-2022 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2021-2024 de Revenu Québec, conformément à l'article 69.0.0.7 de la Loi sur l'administration fiscale. Avis le 16 janvier 2023.

1030159 : Entente entre Revenu Québec et la ministre de la Famille, conformément à l'article 69.8 de la Loi sur l'administration fiscale relative à l'échange de renseignements nécessaires à l'application des articles 6, 13 et 16 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ainsi qu'à l'application ou l'exécution des lois fiscales. Avis le 23 janvier 2023.

1030238 : Entente entre la MRC Brome-Missisquoi et le CLD Brome-Missisquoi en vertu de l'article 172 de la Loi sur l'accès. Avis le 23 mars 2023¹.

¹ Voir question P-17.

P-16. Montants attribués à la location de bureaux pour les auditions tenues en dehors de ceux de la CAI pour l'année 2022-2023.

2022-2023

Aucune dépense.

P-17. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2022-2023, et conclues entre les organismes en vertu de l'article 172, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ;
 - b) la nature ou l'objet de l'entente
 - c) la durée de l'entente.
-

1 entente en vertu de l'article 172 de la Loi sur l'accès pour l'année 2022-2023. Avis favorable de la Commission, le 23 mars 2023. 1030238-S

a) MRC Brome-Missisquoi;

b) la MRC et le CLD de Brome-Missisquoi ont convenu de conclure une entente dans le but d'assumer et de partager certaines de leurs obligations en application de l'article 172 de la Loi sur l'accès, le tout moyennant certaines modalités, lesquelles sont prévues à l'Entente;

c) la durée initiale de l'Entente est prévue jusqu'au 31 décembre 2025. L'Entente prévoit une reconduction tacite à l'arrivée de son terme pour des périodes successives de trois ans. Une nouvelle demande devra être faite à la Commission s'il y a plus d'une reconduction.

P-18. Nombre d'avis, pour l'année 2022-2023, sur les projets de règlement soumis en vertu de la présente loi :

- a) sur les projets d'ententes de transfert de renseignements;
- b) sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels.

Indiquer, pour chaque avis :

- i. le nom de l'organisme ou du ministère;
 - ii. la nature ou l'objet du projet de règlement;
 - iii. la durée.
-

a) 13 avis portant sur des ententes de communication de renseignements personnels.

b) Aucun.

La liste des avis rendus est mentionnée en réponse à la questions P-15.

P-19. Sommes engagées dans le cadre de l'adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Aucune somme engagée pour l'adoption de cette loi. Le personnel de la Commission a toutefois effectué des travaux visant la mise en œuvre de ces dispositions.

P-20. Évaluations et estimations des ressources humaines, financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

La Commission a présenté une demande de financement additionnel en mars 2021 qui incluait des besoins liés à la réforme en matière de protection des renseignements personnels ainsi que des éléments nécessaires pour lui permettre d’accomplir l’ensemble de ses mandats de manière efficace, dans des délais raisonnables. Cette demande prévoyait l’ajout de 118 effectifs supplémentaires et un montant de 12,4 millions additionnel à son budget. Cette demande a été actualisée après l’adoption de la loi 25 afin de répartir ses besoins en fonction de l’entrée en vigueur progressive des dispositions législatives.

La Commission a aussi calculé les coûts liés uniquement aux responsabilités et aux obligations qui découlent directement de l’adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) :

	Ressources actuelles ¹	Besoins supplémentaires estimés	Total
Ressources humaines	77	79	156

¹ Nombre de ressources en janvier 2022.

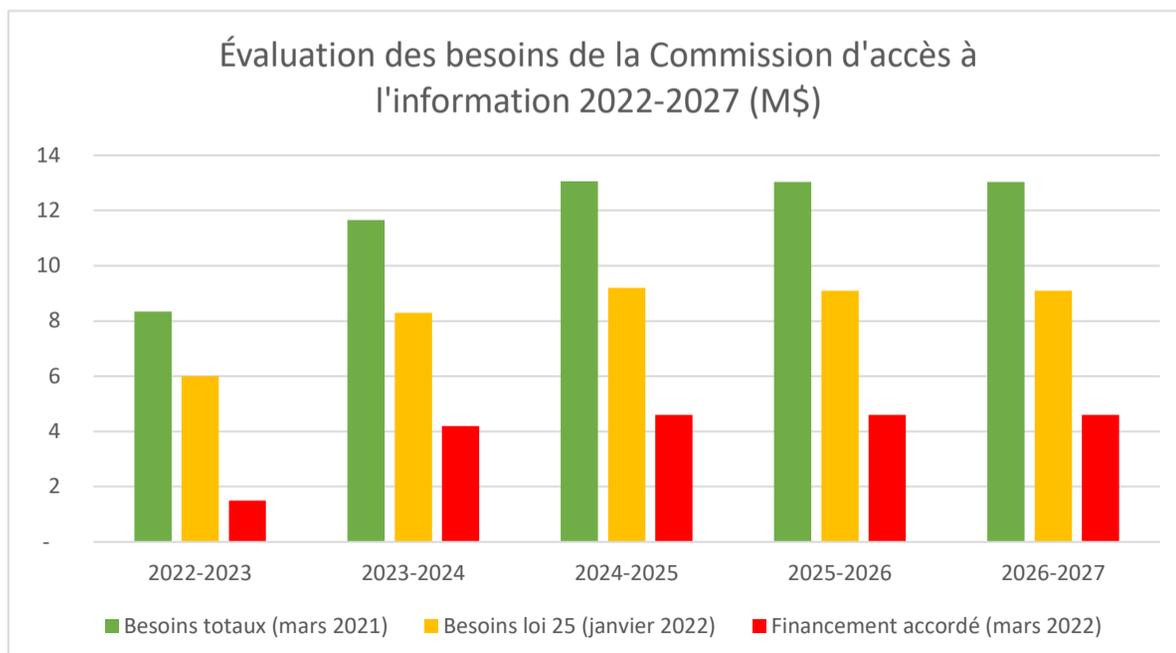
	Ressources 2021-2022 (M\$)	Besoins supplémentaires estimés (M\$)				Ressources totales à partir de 2025-2026 (M\$)
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026 et suivantes	
Ressources financières	7,6	5,9	8,1	9,0	8,9	16,5
<i>Part rémunération</i>	6,7	4,9	7,1	8,2	8,2	14,9
Ressources technologiques	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,8
Total	8,2	6,0	8,3	9,2	9,1	17,3

Le Plan budgétaire 2022-2023 octroie 1,5 M\$ supplémentaire en 2022-2023, 2,7 M\$ additionnel en 2023-2024 et 400 k\$ additionnel en 2024-2025 pour un total de 4,6 M\$ de plus, soit :

- 50 % seulement des sommes requises uniquement pour la mise en œuvre de la Loi 25;
- 37 % de sa demande initiale qui inclut l’ensemble de ses besoins.

Les montants octroyés permettront difficilement à la Commission de s’acquitter adéquatement de toutes ses nouvelles responsabilités, tenant compte aussi de la hausse du nombre de dossiers qu’elle doit traiter (voir la question P-22).

Le tableau suivant présente les besoins budgétaires supplémentaires estimés par la Commission et les montants prévus au Plan budgétaire 2022-2023.



P-21. Calendrier d'implantation des dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Les dates d'entrée en vigueur des différentes dispositions du projet de loi 64 sont étalées sur trois ans, du 22 septembre 2021 au 22 septembre 2024, la majorité des dispositions entrant en vigueur le 22 septembre 2023.

Les principales dispositions entrées en vigueur le 22 septembre 2022 :

- obligation d'exercer la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels ou de la déléguer par écrit à une autre personne et de publier les coordonnées du responsable;
- obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (organismes publics, sauf si dispensés par règlement);
- obligation d'aviser la Commission et la personne concernée de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel présentant un risque sérieux de préjudice et de tenir un registre de tous les incidents devant être fourni à la Commission sur demande;
- nouvel encadrement de la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée :
 - à des fins d'étude, de recherche ou de productions de statistiques;
 - dans le cadre d'une transaction commerciale.
- obligation de divulguer toute banque de caractéristiques ou de mesures biométriques à la Commission au moins 60 jours avant sa mise en service;
- obligation de divulguer la vérification ou la confirmation d'identité faite au moyen de caractéristiques ou de mesures biométriques;
- modifications aux pouvoirs, fonctions et rôles de la Commission. Par exemple :
 - ajout d'une nouvelle vice-présidence;
 - pouvoir d'élaborer des lignes directrices.

La majorité des autres obligations entreront en vigueur le 22 septembre 2023, sauf celles relatives au droit à la portabilité (septembre 2024).

Plus d'informations sur les nouvelles dispositions et leur date d'entrée en vigueur est présentée sur le site Internet de la Commission. Un espace évolutif est consacré aux modifications de cette nouvelle législation. Il peut être consulté au <https://www.cai.gouv.qc.ca/espace-evolutif-modernisation-lois/>.

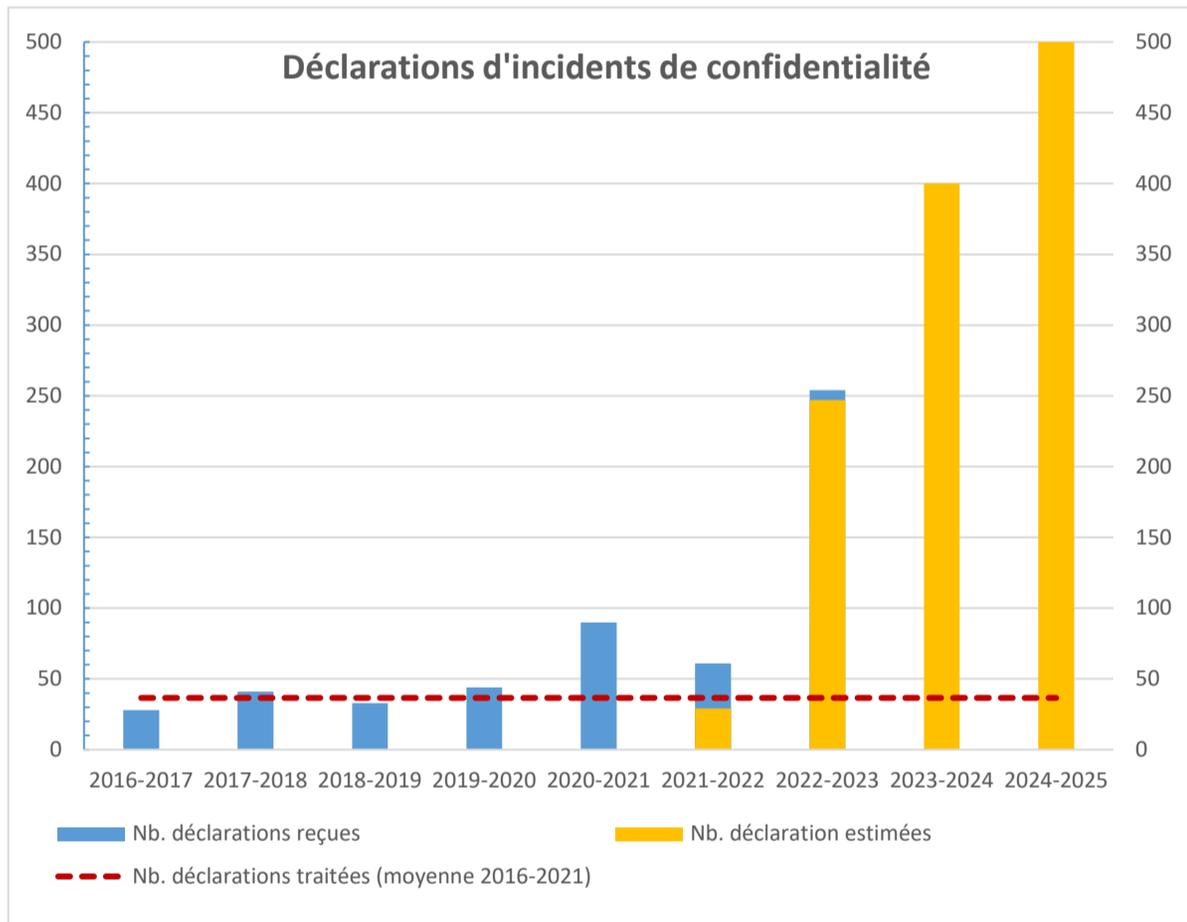
P-22. Estimations et hypothèses des demandes supplémentaires, leur nature et les coûts associés engendrés par la mise en œuvre de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

Les estimations de volumétrie réalisées par la Commission au soutien de sa demande de financement additionnel étaient très conservatrices. Dans plusieurs cas, le nombre de nouvelles demandes reçues depuis l'entrée en vigueur des quelques nouvelles dispositions en septembre 2022 ont dépassé les hypothèses de la Commission.

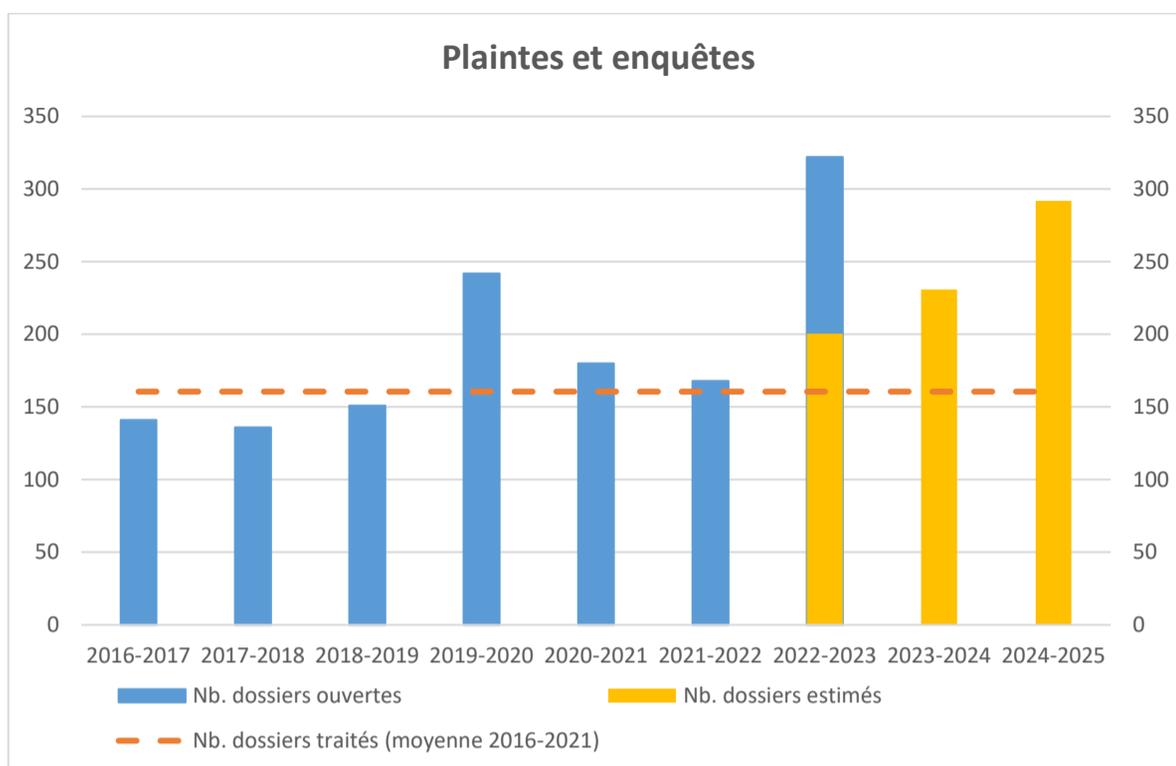
Pour la section de surveillance, le nombre de demandes reçues a subi une **hausse de 89 %** par rapport à l'année dernière alors que seules quelques nouvelles obligations sont en vigueur et seulement depuis 6 mois.

Voici les estimations et les résultats de l'année 2022-2023 pour les déclarations d'incidents de confidentialité, les plaintes reçues et les déclarations de biométrie.

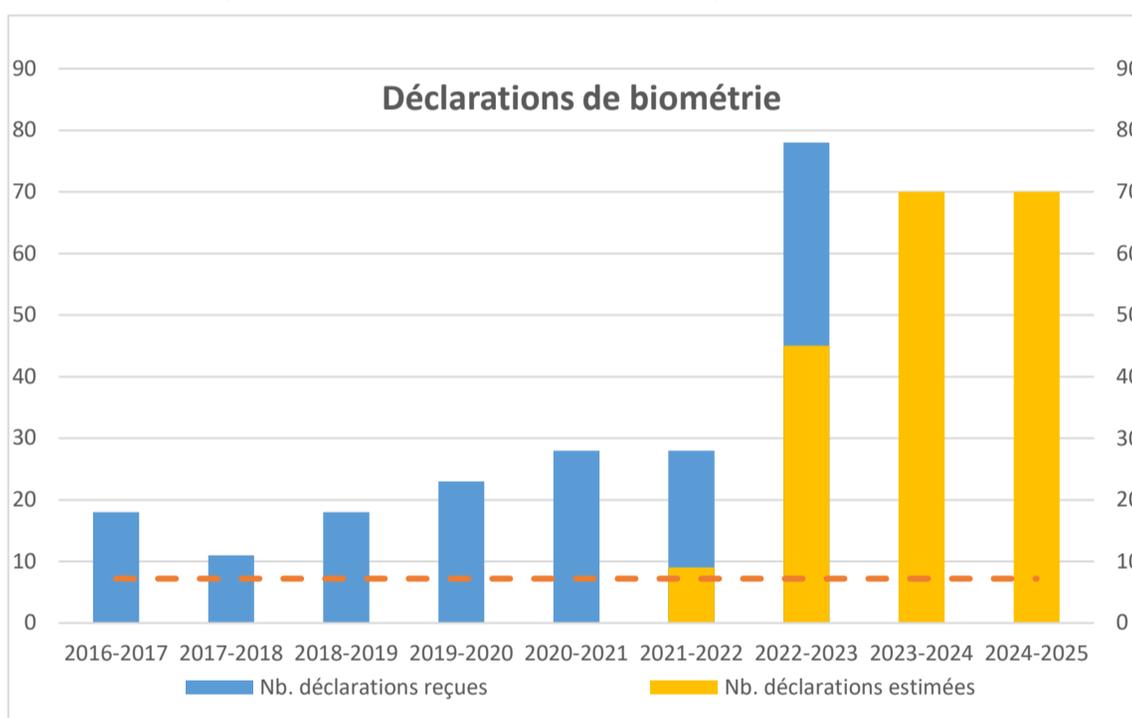
Le nombre de **déclarations d'incidents de confidentialité** reçues par la Commission a augmenté de plus de 614 %, dépassant le nombre de 247 dossiers estimé en 2023. Le nombre de déclarations est donc susceptible de doubler l'an prochain, puisqu'il couvrira l'ensemble de l'année.



En matière de **plaintes**, la Commission a reçu 322 nouvelles plaintes, soit 122 de plus que ses estimations, alors même que la majorité des nouvelles obligations entreront en vigueur uniquement en septembre 2023. Il s'agit d'une hausse de 92 % par rapport à l'an dernier. Voir le tableau à la page suivante.



En matière de biométrie, le nombre de déclarations a **augmenté de 136 %** par rapport à l'année précédente, atteignant 78. La Commission avait estimé à seulement 45 le nombre de déclarations qu'elle recevrait en 2022-2023 et à 70 pour les années suivantes.



La Commission avait estimé que ses effectifs devaient doubler pour :

- lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités (voir tableau en réponse à la question PQS-7);
- faire face à la hausse importante du volume de demandes diverses qu'elle doit traiter;
- informer les organisations publiques et privées, les partis politiques et les citoyens des changements apportés par la Loi 25 (promotion, sensibilisation et accompagnement);
- assurer la conformité des pratiques des organisations par des activités de prévention et de surveillance à l'initiative de la Commission, compte tenu de l'importance de la réforme.

Les coûts additionnels liés à l'ensemble de ces éléments sont inclus dans la réponse à la question P-20.

P-23. Le nombre de demandes écrites reçues et le nombre ayant été acceptées pour 2022-2023 afin qu'une personne ou un organisme puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme ou de la personne en demande;
 - b) la nature ou l'objet de la demande;
 - c) la durée de l'autorisation;
 - d) l'usage projeté et les fins recherchées;
 - e) les conditions fixées;
 - f) la raison du refus, le cas échéant.
-

La Commission a reçu 19 demandes d'autorisation de recevoir communication de renseignements personnels au cours de l'année 2022-2023 ainsi que 14 demandes visant à modifier une autorisation ou à prolonger le délai de détention des renseignements personnels déjà communiqués.

Durant cette période, la Commission a traité 74 demandes d'autorisation de recevoir communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de statistique. De ce nombre, 51 étaient des nouvelles demandes, 12 étaient des demandes de prolongation, 7 étaient des demandes de modification et 4 étaient des demandes de modification et de prolongation. Ces demandes portaient sur des renseignements dans les domaines suivants :

- Santé et services sociaux : 59;
- Justice : 4;
- Éducation : 3;
- Agriculture et pêche : 5;
- Immigration : 1;
- Sciences humaines et sociales : 1;
- Technologie : 1;

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, le 22 septembre 2022, le chercheur et l'organisation détenant les renseignements spécifiques à sa recherche doivent conclure une entente et la transmettre à la Commission, accompagnée du rapport d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée contenant l'analyse réalisée. L'entente entre en vigueur 30 jours après sa réception par la Commission.

Les modifications à l'entente doivent suivre le même processus que pour une nouvelle entente. Certaines modifications peuvent nécessiter de revoir l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Entre le 22 septembre 2022 et le 31 mars 2023, la Commission a reçu 38 dossiers d'ententes de communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques.

Durant cette période, la Commission a traité 19 dossiers d'ententes de communication de renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques. De plus, 1 dossier fait actuellement l'objet d'une enquête.

Ces demandes portaient sur des renseignements dans les domaines suivants :

- Santé et services sociaux : 18;
- Emploi : 1.

P-24. Nombre de vérifications effectuées pour 2022-2023 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque vérification :

- i. l'objet de la vérification;
 - ii. le résultat de la vérification;
 - iii. les suites données.
-

En 2022-2023, la Commission a finalisé :

- 6 inspections;
- 1 étude.

INSPECTIONS

2 dossiers d'inspection finalisés à l'initiative de la CAI.

1026162-S – Tribunal administratif du travail (TAL) : inspection à l'initiative de la CAI suivant un article dans les médias voulant que des informations personnelles disponibles en ligne pouvaient être téléchargées en lot et utilisées de manière malveillante ou à d'autres fins que celles visées par leur diffusion. Le TAL a bloqué temporairement son site Internet pour y apporter des modifications afin de protéger les renseignements personnels. Il a pris également des mesures pour empêcher les recherches massives automatisées.

1026663-S – Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : inspection à l'initiative de la CAI au sujet du projet de mise en place d'un passeport vaccinal par le MSSS, afin de soulever des préoccupations notamment sur les mesures de sécurité mises en place pour protéger les renseignements personnels des citoyens. Une EFVP a été produite par le MSSS dans le cadre du projet. Vu la fin de l'utilisation du passeport vaccinal, il a été convenu de finaliser l'intervention de la Commission en envoyant une lettre de sensibilisation auprès du MSSS. Des points d'amélioration ont été portés à leur attention au cas où l'utilisation du passeport vaccinal serait envisagée de nouveau.

SUIVIS D'ORDONNANCE FINALISÉS

4 dossiers d'inspections initiés par la CAI afin d'y effectuer des vérifications dans le cadre des suivis des ordonnances rendues par la Commission.

1028265-S – dossier d'origine 1019454-S – Centre de service scolaire de la Capitale et le réseau de transport de la Capitale : l'ordonnance a été respectée.

1028275-S – dossier d'origine 1023688-S – Héritage Ébénisterie architecturale inc. : l'ordonnance a été respectée.

1028758-S – dossier d'origine 1015556-S – Bruneau Électrique inc : l'ordonnance a été respectée.

1028272-S – dossier d'origine 1014728-S – À deux c'est mieux : l'ordonnance a été respectée.

ÉTUDES

1026385-S : la Direction de la surveillance de la Commission d'accès à l'information a interpellé des organismes publics pour réaliser une étude concernant le traitement des demandes d'accès par les organismes publics et le respect du délai prévu par les articles 47 et 98 de la Loi sur l'accès.

Entre 2021 et 2022 la Direction de la surveillance est intervenue auprès de 33 organismes publics provenant de 5 catégories, soit :

- ministères et organismes;
- santé (CISSS, CIUSSS et hôpitaux);
- services de police;
- municipalités;
- établissements scolaires et centre de services scolaire.

À la suite de cet exercice, un rapport « *Avoir accès en temps utile : portrait des délais de traitement des demandes d'accès au Québec* » (le Rapport) a été diffusé le 26 octobre 2022 sur le site Internet de la Commission : [Portrait des délais de traitement des demandes d'accès au Québec | Commission d'accès à l'information du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://www.cai.gouv.qc.ca/Portail-des-delais-de-traitement-des-demandes-d'accès-au-Québec).

La Commission a dressé 25 constats sur le traitement des demandes d'accès à l'information démontrant un problème important de respect des délais légaux de réponse, aggravé dans plusieurs cas par la pandémie.

La Commission a formulé plusieurs recommandations aux dirigeants d'organismes publics ne respectant pas la Loi sur l'accès ainsi qu'au gouvernement afin d'améliorer la situation.

P-25. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2022-2023 :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer, pour chaque enquête :

- i. l'objet de l'enquête;
 - ii. le résultat de l'enquête;
 - iii. les corrections apportées, le cas échéant, par la personne fautive.
-

Les données concernant le traitement des enquêtes par la Commission se retrouvent à la réponse fournie à la question P-13 f).

P-26. Coûts de chacune des enquêtes et personnel affecté à celles-ci.

Le montant des coûts associés aux enquêtes et inspections est de 1 114 631 \$. L'équivalent de 14,0 ressources collabore à la réalisation de ces mandats.

P-27. Nombre de plaintes reçues en matière de protection des renseignements personnels et description sommaire de celles-ci.

La Commission a reçu 320 dossiers de plaintes entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.
Le détail des plaintes reçues se retrouve à la question P-13 f).

P-28. Liste des divulgations proactives concernant un incident de sécurité impliquant des renseignements personnels.

La Commission a reçu **254 avis** concernant un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels au cours de l'année 2022-2023, soit **une augmentation de 221,5 %** par rapport à l'année précédente.

De ce nombre, **198 visent le secteur privé** et **56 le secteur public**, ce qui représente des proportions respectives de **78 %** et **22 %**.

Aussi, au cours de cette même année, la Commission a **complété le traitement de 134 déclarations d'incidents**. 101 (**75,4 %**) concernent le secteur privé et 33 (**24,6 %**) le secteur public.

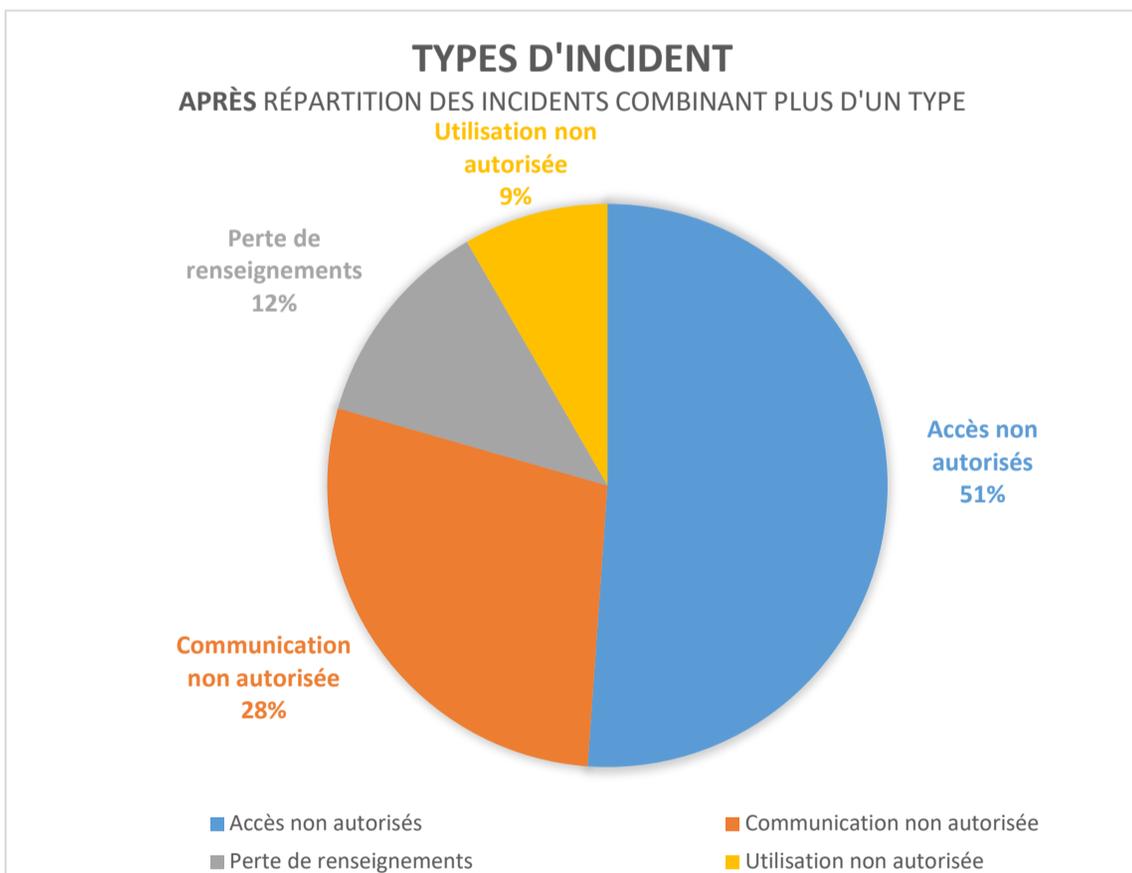
Les déclarations d'incidents à la Commission étaient auparavant volontaires. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, le 22 septembre 2022, les organisations doivent aviser la Commission de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel qu'elles détiennent et présentant un risque de préjudice sérieux.

Ainsi, du 22 septembre 2022 au 31 mars 2023, la Commission a reçu 218 déclarations d'incident, comparativement à 48 au cours de la même période de l'année précédente

En vertu de ce nouveau régime législatif, les incidents de confidentialité sont maintenant répartis selon quatre types¹, soit :

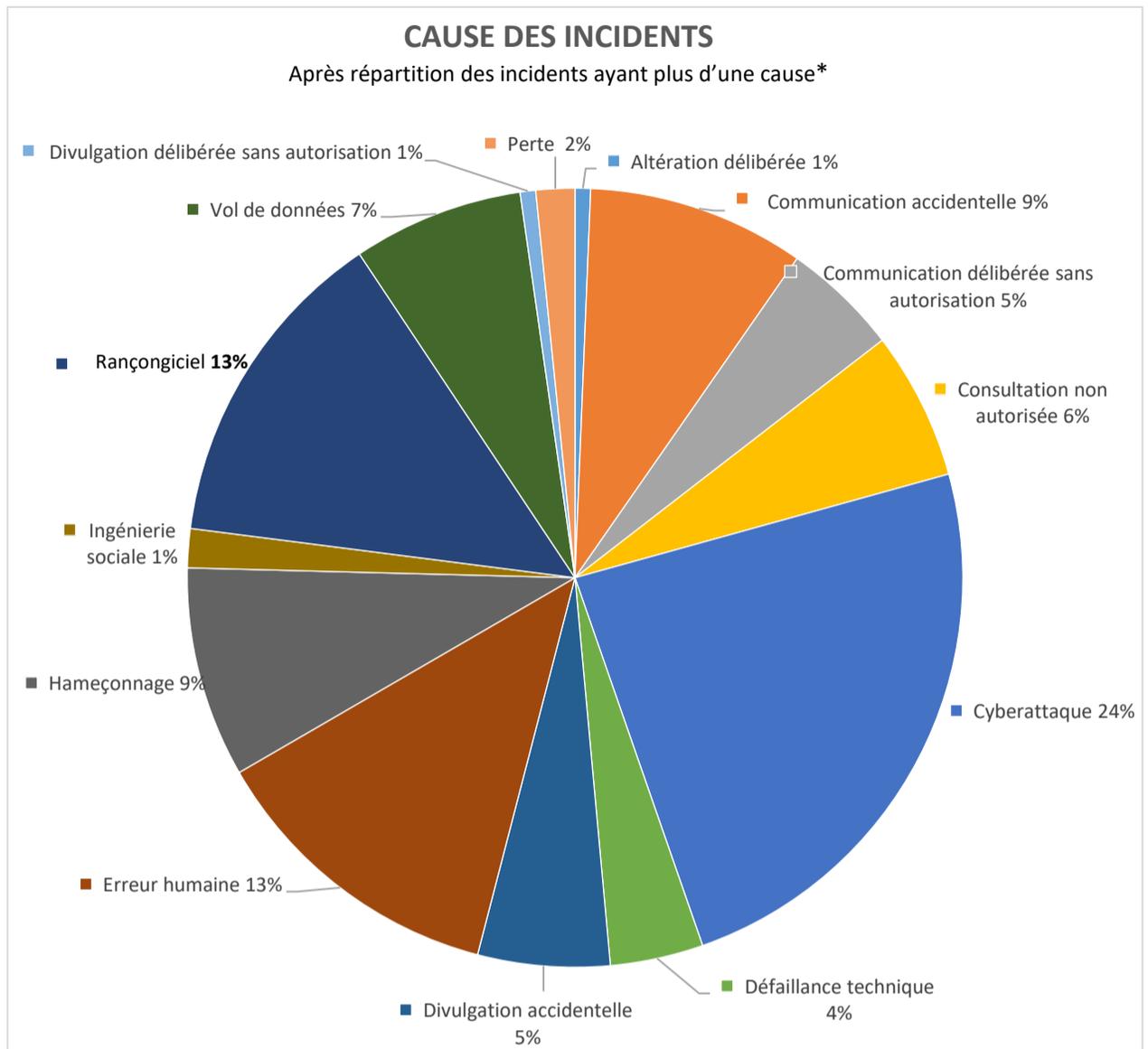
- accès non autorisés par la loi à un renseignement personnel : **82 (38 %)**
- utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel : **1 (<1 %)**
- communications non autorisées par la loi d'un renseignement personnel : **39 (18 %)**
- perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement : **19 (~9 %)**

Soulignons que **76 déclarations (35 %)** concernaient un incident combinant plus d'un type.

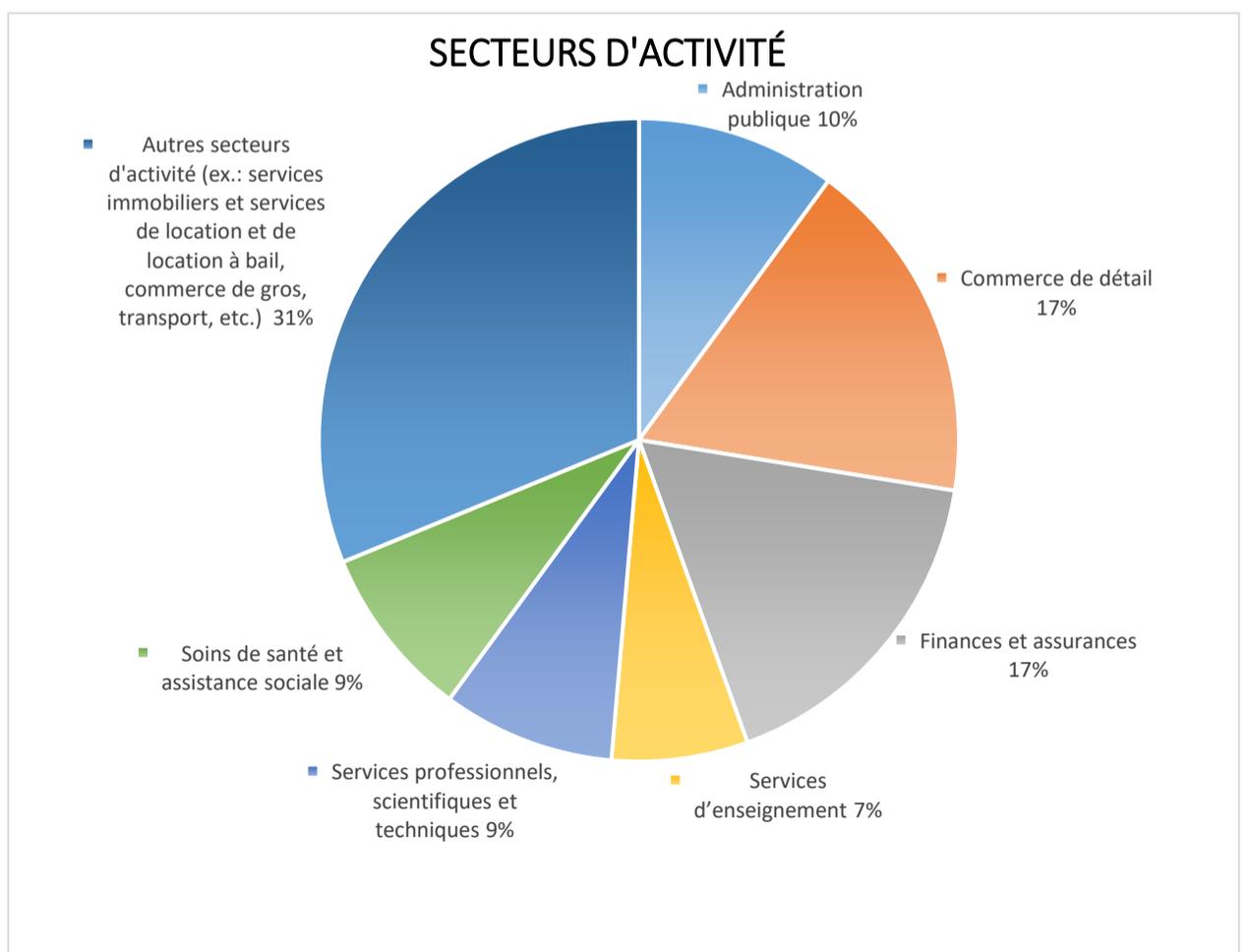


¹ Données tirées des déclarations reçues.

Les graphiques suivants présentent les déclarations d'incidents de confidentialité reçues par la Commission par cause d'incident et par secteur d'activités.



*Données tirées des déclarations.



P-29. Liste des divulgations des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, la Commission a reçu 78 divulgations de banques de caractéristiques ou de mesures biométriques, soit une **augmentation de 136 %** par rapport à l'année précédente.

1028684-S	Blackhawk Network (Canada) Ltd.
1028705-S	Escaliers Rive-Sud
1028763-S	Le Club de Golf de Beloeil
1028767-S	9168-1924 Québec inc.
1028902-S	Fonds de solidarité FTQ
1028970-S	Agendrix
1029034-S	Groupe Première Moisson inc.
1029033-S	9451-0534 Québec inc. (Maison Riviera)
1029165-S	Boltech Industrie inc.
1029373-S	President's Choice Bank (PC Financial)
1029244-S	Station Mont Tremblant
1029276-S	Banque de Montréal
1029374-S	Holt, Renfrew & Cie Limitée
1029416-S	Village Voice Technologies inc.
1029499-S	Ameublements Tanguay inc.
1029510-S	Le Bouclier vert du Canada
1029513-S	Banque de Montréal
1029525-S	Bank of Nova Scotia
1029551-S	Automobiles Donald Brassard inc.
1029558-S	Vantage Data Centers Canada, LP
1029577-S	Jumio Corporation
1029578-S	Oricom Internet inc.
1029599-S	Les Étiquettes I.M.L. inc.
1029600-S	Fairstone Financière inc.
1029601-S	Banque Fairstone du Canada
1029602-S	Cuisine Centrale Prêt-à-Manger inc.
1029604-S	Payworks inc.
1029605-S	TD Canada Trust
1029606-S	Gestion de patrimoine TD
1029607-S	Banque Nationale du Canada
1029623-S	Bradley & Rollins
1029624-S	Les Contenants I.M.L. d'Amérique du Nord inc.
1029625-S	Les Emballages Lacroix inc.
1029691-S	Sterling Backcheck Canada Corp.
1029693-S	F8th Inc.
1029700-S	9113-2944 Québec inc. (Sports Experts Valleyfield)
1029740-S	Queen Elizabeth Hotel GP inc.
1029800-S	Manoir Richelieu Ltée
1029808-S	445773 Canada inc. (Fairmont Le Château Frontenac)
1029839-S	Banque Canadian Tire
1029900-S	Evolt IOH Pty Ltd
1029895-S	Corporation de sécurité Garda World
1029903-S	Aviso Wealth inc.
1029955-S	Synertek Industries inc.
1029971-S	Automobile en direct.com inc.
1030001-S	Cuisines Laurier inc.
1030034-S	Banque Royale du Canada
1030037-S	Transformer Table Inc.
1030122-S	Sail Plein Air Inc.
1030168-S	Softel Communications Inc.
1030210-S	Omer DeSerres inc.
1030211-S	CHU Ste-Justine

1030221-S	Sofitel-Montréal le Caré Doré
1030231-S	Groupe BMTC inc.
1030294-S	Produits de bâtiment Gentek
1030308-S	Lendful Financial Inc.
1030309-S	Peoples Trust Company
1030317-S	Stéphane Martel, Mélissa Gauthier, Jean-David Gravel et Johanne Vachon, Pharmaciens inc.
1030324-S	Pictet Canada S.E.C.
1030338-S	Google LLC
1030528-S	123Dentist Inc.
1030529-S	Alix Toyota
1030616-S	Polar Asset Management Partners Inc.
1030635-S	Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
1030844-S	Unity Technologies SF
1030858-S	Les Tourbières Berger Ltée
1030967-S	Les Serres Rosaire Pion & Fils Inc.
1030998-S	Banque HSBC
1031047-S	CISSS du Bas-St-Laurent
1031049-S	CISSS du Bas-St-Laurent
1031079-S	Roofmart
1031139-S	Société de Chaudières Indeck
1031282-S	CIBC
1031284-S	CIBC
1031366-S	Corbec inc.
1031517-S	Peoples Bank of Canada
1031543-S	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance vie
1031558-S	Deschamps Impression inc.

P-30. Liste des ordonnances rendues en vertu du deuxième et troisième alinéa de l'article 45 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

La Commission a rendu une ordonnance dans un dossier :

- 1) Enquête à l'égard de l'Auberge du Lac Sacacomie inc. (1014137-S) relativement à la collecte des renseignements personnels auprès de ses employés avec un outil de reconnaissance faciale afin d'améliorer l'efficacité du traitement de la paie. L'entreprise recueille donc la forme du visage des employés, laquelle est convertie en une représentation mathématique encodée et conservée sur des serveurs sécurisés situés dans les locaux de l'hôtel opéré par l'Entreprise.

La Commission a ordonné à l'entreprise de :

- CESSER de recueillir la forme du visage des employés et d'utiliser sa représentation mathématique encodée;
- DÉTRUIRE la forme du visage et les représentations mathématiques encodées détenues par l'Entreprise;
- D'INFORMER la Commission des mesures prises pour exécuter ces ordonnances.

P-31. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et recommandations de la CAI concernant l'encadrement des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques ou de solution de reconnaissance faciale.

Le 27 mars 2023, la Commission a rendu publique la fiche *Horodateurs et pointeuses biométriques – constats*, afin de sensibiliser les organisations dans le contexte d'un recours accru à la biométrie, notamment aux fins de contrôle et de gestion des heures de travail et de la paie des employés. Après avoir analysé l'utilisation des horodateurs et pointeuses biométriques, la Commission conclut que dans plusieurs cas, le recours aux horodateurs biométriques n'est pas conforme à la législation applicable.

De nombreuses informations et outils au sujet des banques de caractéristiques ou de mesures biométriques sont disponibles sur le site Internet de la Commission. Celle-ci a notamment élaboré un guide d'accompagnement pour les organismes publics et les entreprises. Au cours de l'année 2022-2023, la Commission a également mis à jour son modèle de formulaire de consentement et revu son formulaire de déclaration d'un système ou procédé biométrique.

Au cours de l'année, la Commission a procédé à l'envoi de lettres de sensibilisation auprès d'entreprises ayant déclaré la mise en service de différents types de procédés permettant de saisir des caractéristiques ou des mesures biométriques ou d'une banque de caractéristiques ou de mesures biométriques. La Commission souhaite sensibiliser les organisations afin qu'elles adoptent des pratiques respectueuses des règles protégeant les renseignements personnels.

P-32. Indiquer le nombre de demandes de révision déposées en 2022-2023 à la CAI, en ventilant par ministère, organisme ou municipalité.

Ministères, organismes et municipalités	Nombre de Demandes
Académie Antoine-Manseau	1
Académie François-Labelle.....	1
Administration régionale Kativik	2
Affaires municipales et Habitation	3
Agence de mobilité durable.....	1
Agence du revenu du Canada.....	2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	6
Arundel (Canton).....	1
Assemblée nationale.....	1
Austin.....	1
Autorité des marchés financiers	1
Autorité des marchés publics	1
Ayer's Cliff (Village).....	1
Baie-Comeau (Ville).....	1
Barreau du Québec.....	13
Barreau du Québec (Bureau du syndic)	5
Beaconsfield (Ville)	1
Beauceville (Ville)	1
Beauharnois (Ville).....	1
Beaumont	2
Bécancour (Ville).....	1
Beloeil (Ville).....	2
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	4
Blainville (Ville)	7
Boisbriand (Ville).....	2
Bolton-Ouest.....	4
Boucherville (Ville)	1
Bromont (Ville)	2
Brossard (Ville)	1
Bureau de la Sécurité privée	1
Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels...	1
Bureau des enquêtes indépendantes.....	13
Bureau du coroner	6
Bury (Municipalite)	6
Candiac (Ville)	1
Cantley	3
Cap-Santé (Ville).....	2
CDP (Caisse de dépôt et placement du Québec).....	2
CDP (CDPQ Infra inc.).....	3
Cégep de Jonquière.....	4
Cégep de Rimouski.....	1
Cégep de St-Jérôme	1
Cégep de St-Laurent.....	1
Cégep de Victoriaville	1
Cégep du Vieux Montréal.....	2
Cégep Gerald-Godin	1
Cégep Vanier College	1
Centre d'acquisitions gouvernementales.....	1
Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue	1
Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Centre de services scolaire de la Baie-James.....	1
Centre de services scolaire de la Capitale	9
Centre de services scolaire De La Jonquière	1
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	1
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands	1
Centre de services scolaire de Montréal	4
Centre de services scolaire de Portneuf.....	1
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	3
Centre de services scolaire des Affluents.....	1
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	1
Centre de services scolaire des Découvreurs	1
Centre de services scolaire des Draveurs	1
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	1
Centre de services scolaire des Îles.....	1
Centre de services scolaire des Laurentides.....	1
Centre de services scolaire des Navigateurs	3
Centre de services scolaire des Phares	1
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	2
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	3
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	2
Centre de services scolaire des Trois-Lacs.....	4
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	1
Centre de services scolaire du Fer.....	1
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean	1
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue	1
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	3
Centre de services scolaire Marie-Victorin	1
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.....	2
Centre universitaire de santé McGill.....	4
Chambly (Ville).....	1
Chambre des huissiers de justice du Québec	2
Chambre des notaires du Québec	3
Châteauguay (Ville)	12
Chelsea	1
CHU de Québec - Université Laval	1
CHU Ste-Justine	3
CHUM.....	2
CISSS de Chaudière-Appalaches	4
CISSS de Chaudière-Appalaches / Archives médicales.....	4
CISSS de la Côte-Nord.....	2
CISSS de la Gaspésie	5
CISSS de la Montérégie-Centre.....	6
CISSS de la Montérégie-Est	15
CISSS de la Montérégie-Ouest.....	4
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.....	3
CISSS de Lanaudière	6
CISSS de Laval.....	7
CISSS de l'Outaouais	7
CISSS des Laurentides.....	13
CIUSSS de la Capitale-Nationale.....	9
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.....	16
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	14
CIUSSS de l'Estrie.....	1
CIUSSS de l'Estrie – CHUS	4
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	13
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.....	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	11
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	12
CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	3
CNESST	19
Collège Dawson.....	2
Collège de Bois-de-Boulogne.....	1
Collège de Rosemont	1
Collège des médecins du Québec	3
Collège des médecins du Québec (Bureau du syndic).....	3
Collège Jean-de-Brébeuf	1
Collège régional Champlain	1
Collège St-Jean-Vianney	1
Commissaire à la déontologie policière	6
Commissaire à la lutte contre la corruption	1
Commission d'accès à l'information	13
Commission de la construction du Québec	5
Commission de protection du territoire agricole	3
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	7
Commission des services électriques de Montréal.....	1
Commission des services juridiques	1
Commission des transports du Québec	1
Commission municipale du Québec.....	2
Commission québécoise libérations conditionnelles.....	2
Commission scolaire Eastern Townships.....	2
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	1
Commission scolaire Western Québec	1
Communauté métropolitaine de Montréal.....	1
Connexion Fibre Picanoc.....	1
Conseil des arts et des lettres du Québec.....	1
Conseil exécutif.....	10
Corporation des maîtres électriciens du Québec.....	1
Coteau-du-Lac (Ville)	1
Côte-St-Luc (Ville).....	2
Culture et Communications.....	2
Curateur public	5
Cybersécurité et Numérique.....	4
Delson (Ville)	1
Deux-Montagnes (Ville).....	2
Directeur des poursuites criminelles et pénales	12
Dollard-des-Ormeaux (Ville).....	1
Drummondville (Ville).....	9
Dunham (Ville)	3
East Farnham (Village)	1
École des hautes études commerciales	2
École nationale de police du Québec.....	3
École secondaire Mont St-Sacrement	1
École Vanguard Québec ltée	1
Économie, Innovation et Énergie	4
Éducation.....	28
Emploi et Solidarité sociale	10
Enseignement supérieur	15
Environnement et Lutte contre les changements climatiques.....	16
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.....	68
Famille	3
Farnham (Ville)	3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Finances	7
Fonds d'aide aux actions collectives	1
Franklin	20
Gaspé (Ville)	2
Gatineau (Ville)	20
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	2
Granby (Ville)	1
Harrington (Canton)	1
Henryville	1
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis	3
Hudson (Ville)	2
Hydro-Québec	18
Ile Cadieux (Ville)	1
Île-d'Anticosti	1
Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	1
Institut de cardiologie de Montréal	3
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	5
Institut national de santé publique du Québec	1
Institut universitaire cardiologie/pneumologie QC	3
Investissement Québec	4
Justice	6
Kirkland (Ville)	1
La Conception	1
La Durantaye (Paroisse)	1
La Macaza	4
La Malbaie (Ville)	1
La Pêche	1
La Prairie (Ville)	1
Lachute (Ville)	1
Lac-Saguay (Village)	1
Lac-Simon	4
Lac-St-Paul	2
L'Assomption (Ville)	1
Laval (Ville)	14
Laval (Ville) - Service de police/incendie	14
L'Épiphanie (Ville)	2
Léry (Ville)	1
Les Éboulements	1
Lévis (Service de police)	2
Lévis (Ville)	9
Longueuil (Service de police)	10
Longueuil (Ville)	10
Loto-Québec	1
Loto-Québec - Société des casinos du Québec inc.	1
Magog (Ville)	2
Malartic (Ville)	1
Mascouche (Ville)	9
Matane (Ville)	1
Matières résiduelles Haut-St-François et Sherbrooke	1
Mirabel	6
Montebello	1
Montréal (Ahuntsic/Cartierville)	5
Montréal (Côte-des-Neiges/N.-D.-de-Grâce)	4
Montréal (Lachine)	2
Montréal (LaSalle)	3
Montréal (Mercier/Hochelaga-Maisonneuve)	4

Montréal (Outremont).....	1
Montréal (Pierrefonds/Roxboro).....	1
Montréal (Plateau Mont-Royal)	2
Montréal (SPVM) - Archives et de l'accès à l'information SPVM	74
Montréal (St-Laurent).....	3
Montréal (St-Léonard).....	1
Montréal (Verdun).....	3
Montréal (Ville).....	56
Montréal (Ville-Marie).....	3
Montréal (Villeray/St-Michel/Parc-Extension)	1
Mont-Royal (Ville)	1
Mont-St-Hilaire (Ville).....	2
MRC Antoine-Labelle	2
MRC Beauce-Sartigan	1
MRC Brome-Missisquoi	1
MRC de la Nouvelle-Beauce	1
MRC des Laurentides	1
MRC L'Assomption	2
MRC L'Islet	1
MRC Marguerite-D'Youville.....	1
MRC Maria-Chapdelaine.....	1
MRC Maskinongé	1
MRC Montcalm	1
MRC Témiscamingue.....	1
Mulgrave-et-Derry	1
New Carlisle.....	1
North Hatley (Village)	1
Notre-Dame-de-la-Merci	1
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Ville).....	3
Notre-Dame-de-Montauban	2
Notre-Dame-de-Pontmain	4
Notre-Dame-des-Bois	3
Office de consultation publique de Montréal.....	1
Office de la protection du consommateur (OPC).....	2
Office des professions du Québec	1
OH Outaouais	1
OH Thérèse-De Blainville.....	1
OMH Haut-Richelieu	1
OMH Montréal	1
OMH Québec.....	3
Ordre des audioprothésistes du Québec.....	1
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.....	3
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	2
Ordre des géologues du Québec	4
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	1
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.....	2
Ordre des ingénieurs du Québec	1
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	1
Ordre des pharmaciens du Québec	1
Ordre des psychologues du Québec.....	2
Ordre des technologues professionnelles du Québec (Bureau du syndic)	1
Ordre des technologues professionnels du Québec.....	1
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec ..	3
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.....	1
Organisme autoréglementation courtage immobilier	1
ORH de Vaudreuil-Soulanges	1

Otterburn Park (Ville)	1
Parc linéaire Le P'tit Train du Nord.....	1
Patrimoine canadien	1
Piedmont.....	1
Police de Memphrémagog	2
Police Richelieu-St-Laurent.....	2
Police Roussillon.....	2
Police Thérèse-De Blainville	6
Pontiac.....	5
Potton (Canton).....	2
Preissac.....	1
Protecteur du citoyen	8
Québec (SPVQ).....	17
Québec (Ville).....	6
Rawdon	1
Récupération de l'Estrie	1
Recyc-Québec	1
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).....	12
Régie des alcools, des courses et des jeux.....	1
Régie du bâtiment du Québec.....	7
Régie incendie de l'Alliance des Grandes Seigneuries.....	1
Relations internationales et de la Francophonie.....	2
Repentigny (Ville).....	5
Réseau de transport de La Capitale.....	2
Réseau de transport métropolitain (EXO).....	3
Résidence Angelica inc.....	1
Ressources naturelles et Forêts.....	13
Retraite Québec.....	6
Revenu Québec.....	32
Rigaud (Ville)	2
Rimouski (Ville).....	3
Ripon	1
Rivière-Beaudette	1
Rosemère (Ville).....	3
Rouyn-Noranda (Ville).....	1
Roxton Pond.....	1
Saguenay (Ville).....	9
Saints-Martyrs-Canadiens (Paroisse).....	1
Salaberry-de-Valleyfield (Ville).....	2
Santé et Services sociaux.....	36
Secrétariat du Conseil du trésor.....	6
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	1
Sécurité publique	36
Sécurité publique (Sûreté du Québec)	81
Service de police du Nunavik.....	1
Shawinigan (Ville)	2
Sherbrooke (Ville)	5
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.....	1
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	11
Société de transport de Laval.....	1
Société de transport de l'Outaouais	1
Société de transport de Montréal	10
Société de transport du Saguenay	3
Société des alcools du Québec (SAQ).....	3
Société des établissements de plein air du Québec.....	2
Société d'habitation et de développement Montréal	2

Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)	1
Société québécoise des infrastructures	1
Société québécoise d'information juridique	1
Société québécoise du cannabis (SQDC)	2
Sorel-Tracy (Ville)	2
St-Adolphe-d'Howard	1
St-Alphonse-de-Granby	2
Stanstead (Canton)	2
St-Augustin-de-Desmaures (Ville)	9
St-Barnabé (Paroisse)	9
St-Boniface	1
St-Bruno-de-Montarville (Ville)	1
St-Calixte	1
St-Clet	1
St-Colomban (Ville)	9
St-Constant (Ville)	1
St-Dominique	1
St-Donat	8
Ste-Adèle (Ville)	1
Ste-Anne-des-Lacs (Paroisse)	4
Ste-Brigitte-de-Laval	2
Ste-Catherine (Ville)	2
Ste-Catherine-de-Hatley	1
St-Édouard	3
St-Édouard-de-Maskinongé	1
Ste-Élisabeth	1
Ste-Julie (Ville)	2
Ste-Julienne	3
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson (Ville)	4
Ste-Marie-Madeleine (Paroisse)	1
Ste-Marthe	1
Ste-Marthe-sur-le-Lac (Ville)	1
Ste-Mélanie	4
Ste-Rose-du-Nord	2
Ste-Thècle	1
Ste-Thérèse (Ville)	1
St-Étienne-de-Bolton	1
St-Eustache (Service de police)	1
St-Eustache (Ville)	4
St-Ferdinand	1
St-Herménégilde	1
St-Hippolyte	4
St-Irénée	1
St-Jean-sur-Richelieu (Service de police)	6
St-Jean-sur-Richelieu (Ville)	4
St-Jérôme (Ville)	9
St-Joseph-de-Beauce (Ville)	1
St-Lambert (Ville)	1
St-Lazare (Ville)	1
St-Marcellin (Paroisse)	1
St-Norbert-d'Arthabaska	1
Stoneham-et-Tewkesbury (Cantons unis)	1
St-Pacôme	2
St-Philippe	1
St-Polycarpe	1
St-Roch-de-l'Achigan	1

St-Sauveur (Ville).....	3
St-Stanislas-de-Kostka.....	1
St-Tharcisius.....	1
Stukely-Sud (Village)	3
St-Victor.....	1
Sutton (Ville).....	2
Syndic de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.....	1
Terrebonne (Ville).....	9
Terrebonne (Ville) - Service de police.....	9
Tourisme.....	3
Transports et Mobilité durable.....	13
Travail.....	1
Tribunal administratif du logement.....	4
Tribunal administratif du Québec.....	2
Tribunal administratif du travail.....	2
Trois-Rivières (Ville).....	9
Université de Montréal.....	5
Université de Sherbrooke.....	3
Université du Québec à Montréal.....	2
Université du Québec à Rimouski.....	4
Université du Québec en Outaouais.....	4
Université Laval-Bureau du secrétaire général.....	3
Université McGill.....	5
Valcourt (Ville).....	1
Val-David (Village).....	1
Val-des-Monts.....	3
Victoriaville (Ville).....	1
Westbury (Canton).....	1
Westmount (Ville).....	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

P-33. Indiquer les sommes dépensées pour 2022-2023 par la CAI pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Masse salariale consacrée aux ressources informationnelles	291 004 \$
Achat de logiciels (incluant frais de support)	69 000 \$
Achat d'équipement	14 600 \$
Services internes (MCN, RQ, TAT)	122 800 \$
Services externes	225 800 \$
TOTAL	723 204 \$

P-34. Liste des frais exigés au demandeur en 2022-2023 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès, en ventilant par ministère ou organisme.

La Commission ne détient pas cette information.

P-35. Indiquer les sommes dépensées en 2022-2023 par la CAI pour assurer la promotion de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels comme le prévoit l'article 122.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le total des sommes relatives aux activités de promotion et de sensibilisation est de 539 015 \$.